

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT-BÉARN

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 06 AVRIL 2023

L'an deux mille vingt-trois, le six avril à dix-huit heures, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au siège de la communauté de communes, 12 place de Jaca à Oloron Sainte-Marie (64400) sous la présidence de Bernard UTHURRY,

Date de convocation : vendredi 31 mars 2023,
Secrétaire de séance : Patrick MAUNAS

Étaient présents 47 titulaires, 2 suppléants, 12 conseillers ayant donné pouvoir, le quorum étant ainsi atteint,

Présents : Dany BARRAUD, Etienne SERNA, Pierre CASABONNE, Marie-Pierre CASTAINGS, Bernard MORA, Henri BELLEGARDE, Françoise ASSAD, Fabienne TOUVARD, Jean CASABONNE, Sylvie BETAT, Maryse ARTIGAU, Suzanne SAGE, Philippe SANSAMAT, Philippe PECAUT, Claude LACOUR, Jean SARASOLA, Jean LABORDE, Lydie ALTHAPE, Claude BERNIARD, Laurent KELLER, Christine CABON, Bernard AURISSET, Sandrine HIRSCHINGER, Patrick MAUNAS, Patrick DRILHOLE, Marthe CLOT, Jean-Luc ESTOURNÈS, Marc OXIBAR, Marie-Lyse BISTUÉ, Sami BOURI, Laurence DUPRIEZ, Philippe GARROTÉ, Emmanuelle GRACIA, André LABARTHE, Daniel LACRAMPE, Flora LAPERNE, Chantal LECOMTE, Dominique QUEHEILLE, Brigitte ROSSI, Anne SAOUTER, Bernard UTHURRY, Raymond VILLALBA, Alain QUINTANA, Elisabeth MIQUEU, Marie-Annie FOURNIER, Louis BENOIT, Jacques MARQUÈZE,

Suppléants : Anne-Marie BARRERE suppléante de André BERNOS
Gilles LATRUFFE-POUILLOT Suppléant de David MIRANDE

Pouvoirs : Jean-Claude COSTE à Marie-Lyse BISTUE, Jean-Jacques BORDENAVE à Françoise ASSAD, Jean-Michel IDOÏPE à Philippe SANSAMAT, Michel CONTOU-CARRÈRE à Claude LACOUR, Cédric PUCHEU à Lydie ALTHAPE, Michèle CAZADOUMECQ à Laurent KELLER, Anne BARBET à Brigitte ROSSI, Jean CONTOU-CARRÈRE à Philippe GARROTÉ, Frédéric LOUSTAU à Bernard UTHURRY, Patrick MAILLET à Flora LAPERNE, Muriel BIOT à Marie-Annie FOURNIER, Bruno JUNGALAS à Marthe CLOT,

Absents : André BERNOS, Jacques CAZAURANG, Philippe VIGNEAU, Ophélie ESCOT, Alain CAMSUSOU, Alexandre LEHMANN, Gérard LEPRETRE, Fabienne MENE-SAFFRANÉ, Stéphane LARTIGUE, Jean-Luc MARLE, Nathalie PASTOR, Aurore GUEBARA, Martine MIRANDE, Christophe GUERY

RAPPORT N° 230406-02-FIN-

PRESENTATION DE LA POLITIQUE D'URBANISME,
DE L'AMENAGEMENT DE L'ESPACE, DU LOGEMENT ET DU CADRE DE VIE

B. ROSSI expose :

Proposition de BP 2023 : fonctionnement

LIBELLES	Urbanisme Coordination	Urbanisme ADS	Urbanisme Planification	Urbanisme Habitat
Fonctionnement dépenses BP2023	185 172,37	134 838,00	17 202,00 €	171 045,00
Fonctionnement recettes BP2023		90 000,00		

- > La ligne Coordination comprend les frais généraux du pôle (location des locaux, cotisations aux organismes partenaires : Agence d'Urbanisme Atlantique et Pyrénées-AUDAP, Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement-CAUE, Agence Publique de Gestion Locale des Pyrénées-Atlantiques-APGL, ...) et les frais d'encadrement comprenant le chef de pôle et une assistante de direction à temps partiel soit 1.7 ETP.
- > En planification, les dépenses liées à l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) et de la gestion des PLU communaux sont en section d'investissement. En fonctionnement, on retrouve essentiellement les coûts du service composé d'un chargé d'étude et d'un géomaticien en alternance soit 1.5 ETP.
Ce service sera amené à participer à la rédaction l'Opération de Revitalisation Territoriale sur les polarités identifiées par le projet de territoire : reconquête de l'habitat, commerce, mobilité et aménagement des espaces publics. Ce travail nécessitera la montée en charge du service habitat et foncier.
- > Instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme pour 40 communes adhérentes soit 1959 actes en 2022 : le budget comprend les frais de fonctionnement du service comprenant la maintenance logicielle et la formation des secrétaires de mairie. Le financement du service, y compris les frais de personnel (3.3 ETP), est assuré par une rémunération des communes sur le nombre d'actes instruits soit 90 000 €.
- > Service habitat : ce service composé de 1 ETP assure deux missions :
 - Police spéciale de l'habitat dont 3 000 € pour réalisation d'expertises prescrivant des travaux de mise en sécurité des immeubles. Des inscriptions pour réalisation de travaux exécutés d'office afin de traiter des désordres structurels et/ou de salubrité affectant les immeubles concernés, pourraient venir un jour.
 - Versement d'aides à la pierre : rénovation de l'habitat, maintien à domicile des personnes âgées ou en situation de handicap, amélioration de l'efficacité énergétique et lutte contre la précarité énergétique :
 - PIG BIEN CHEZ SOI : prévoir 22 dossiers connus à régler (3 ans maximum pour réaliser les travaux sauf dérogation), pour un montant de 35 000 €.
 - OPAH-RU : 10 dossiers susceptibles d'être réglés pour un montant de 55 000 € (328 150 € sur 7 ans), ainsi qu'une aide annuelle à l'animation (5 644 € à la commune d'Oloron).
 - ce service sera amené à développer son action pour identifier le foncier mobilisable dans les communes et proposer pour chaque site, en fonction des objectifs des

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT-BÉARN



communes, une solution foncière et opérationnelle.

Proposition de BP2023 : investissement

En section investissement le pôle proposera au vote les opérations suivantes :

NUMERO DE L'OPERATION	LIBELLE DE L'OPERATION	BP 2023 DEPENSES	BP 2023 RECETTES
163	Gestion de documents d'urbanisme	25 000.00	

Ainsi que la continuité des autorisations de programme et crédits de paiement suivants :

- Autorisation de programme pour l'opération PLUi pour un montant total de dépenses de 413 000.00 € et de recettes de 75 600.00 €

CREDITS DE PAIEMENT :

	2022	2023	2024	2025
DEPENSES	113 040.00	121 220.00	119 120.00	59 620.00
RECETTES	75 600.00			

- Autorisation de programme pour La création du SCOT pour un montant 324 590.00 € et de recettes de 69 224.00€.
La stratégie d'aménagement débattue en 2022 fera l'objet au premier semestre d'une concertation avec les personnes publiques associées (Etat, Région, Département, Chambres consulaires, établissements publics, territoires limitrophes et associations agréées) mais aussi avec la population.
Les objectifs et orientations feront l'objet des mêmes mesures de concertation avant présentation du projet de SCoT au conseil communautaire.

CREDITS DE PAIEMENT :

	2022	2023	2024
DEPENSES	187 910.00	76 760.00	59 920.00
RECETTES	44 224.00		25 000.00

Où cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **APPROUVE** le programme de la politique d'urbanisme, d'aménagement de l'espace, de logement et du cadre de vie de la communauté de communes, dont les crédits nécessaires figurent au projet de Budget Primitif 2023 du rapport n°11,
- **APPROUVE** les autorisations de programme et crédits de paiement tels que présentés,
- **ADOpte** le présent rapport.



Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 6 avril 2023
Pour extrait certifié conforme

Suivent les signatures

Le secrétaire de séance

Le Président

Signé PM

Signé BU

Patrick MAUNAS

Bernard UTHURRY